

Compte rendu Conseil Communautaire du 16 mars 2015

Etaient présents :

Commune d'**AVILLERS** : M. THIRIAT
Commune de **BOULIGNY** : MM. KINTZINGER, BRUSCO, DONETTI, FISCHESSE, BERNARDI
Commune de **DOMPRIX** : M. FISCHESSE
Commune de **JOUDREVILLE** : M. LEON
Commune de **LANDRES** : M. CECCATO
Commune de **MERCY LE BAS** : M. PEDESINI
Commune de **PIENNES** : MM. MARIUZZO, TYL, MARASSE, MAZZOCCO
Commune de **TRIEUX** : MM. GOURY, MIRJOLET
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : MM. STACHOWIAK, FRETTE, CARLI
Commune de **XIVRY-CIRCOURT** : M. SCHNEIDER

Etaient représentées :

Commune de **BOULIGNY** : Mme RIGOLET représentée par M. FISCHESSE
Commune de **MERCY LE BAS** : Mme KOSINSKI représentée par M. PEDESINI
Commune de **TRIEUX** : Mme MASCELLI représentée par M. GOURY
Mme SABBA représentée par M. MIRJOLET

Etaient absentes (excusées) :

Commune de **JOUDREVILLE** : Mme CROCIATI
Commune de **PIENNES** : Mme COUJOUR
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : MM. WAWRZYNIAK, GAYCHET

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 05 février 2015 est adopté à l'unanimité.

1°- Rapport schéma de mutualisation.

Simon STACHOWIAK, Vice-Président de la Commission de Mutualisation, explique que les maires et les DG de chaque commune ont été rencontrés. Des propositions ont été formulées. Le rapport qui est proposé comprend des objectifs atteignables, qui sont applicables facilement.

Il aborde également un point essentiel pour lui : la présentation du projet doit se faire avec beaucoup de pédagogie.

Céline KRANJCIC expose que la commission a dicté la méthode de travail, après avoir pris connaissance des fondements de la loi.

La loi demandait à ce que le schéma soit établi pour mars 2015. Un report est toléré jusqu'en décembre 2015.

Le schéma doit être présenté au DOB, et revu annuellement lors de ce débat. Il s'agit d'un engagement entre Communes et Intercommunalité.

Le schéma est à transmettre aux conseils municipaux, qui auront trois mois pour donner leur avis.

En réponse à Eric BERNARDI, Céline KRANJCIC, explique qu'il ne s'agit qu'un simple avis des communes. L'unanimité, ni la majorité ne sont requises.

Jean-Marc LEON poursuit en expliquant qu'à ce jour l'Etat n'a pas arrêté le mode de calcul du coefficient de mutualisation.

Actions proposées :

- Groupement de commandes
- Plate-forme de données
- Gestion prévisionnelle des emplois
- Reconnaissance du Service Commun d'instruction du droit des sols : il est important de le considérer comme un service commun, parce qu'il sert les communes, seules compétences en la matière. L'EPCI réalise de la prestation de services.

Jean-Marc LEON rappelle que les communes bénéficient de ce service gratuitement.

Gérard FISCHESSEUR rétorque que ce service est payé par les impôts.

Simon STACHOWIAK rappelle que ce service est à destination des communes assuré par l'EPCI, alors que l'Etat, vidé de son personnel, n'assure plus ce service.

Jean-Marc LEON explique que structuré en Service Commun, l'instruction du droit des sols pourra être facturé par la suite aux communes extérieures, comme pourra être facturé le périscolaire après les fusions. L'EPCI se doit d'assurer l'existence juridique de ce service commun. Ce sera donc acté dans le schéma de mutualisation.

Eric BERNARDI accepte ce principe de mutualisation, mais interpelle sur l'application de ce principe pour le matériel : une commune devra-t-elle payer pour un service dont elle n'aurait pas besoin.

Simon STACHOWIAK tient à rassurer à ce sujet : seul l'utilisateur sera payeur. De plus on devra mener une réflexion quant au matériel qui pourra entrer dans le schéma de mutualisation.

Lucien MAZZOCO souhaite qu'il n'y ai aucune précipitation, notamment face à un risque de conflit entre communes qui pourraient émerger.

Adopté à l'unanimité.

2°- Représentativité intercommunale aux établissements publics locaux d'enseignement.

Des représentants sont à nommer pour 3 établissements :

- ✓ Lycée Professionnel Jean Morette à Landres : M. CECCATO et P. FISCHESSEUR
- ✓ Collège Pierre et Marie Curie à Boulogny : JM. BRUSCO et AM. DONETTI
- ✓ Collège Joliot Curie à Tucquegnieux : A. GOURY et M. WAWRZYNIAK

Les représentants au Collège de Piennes ont été désignés par le Syndicat Intercommunal Scolaire de Piennes.

Adopté à l'unanimité.

3°- Subvention EPCI : Point information Médiation Multiservices.

Cette subvention doit permettre l'achat d'un véhicule. Il permettra à des médiateurs de se déplacer dans les communes à la rencontre des habitants qui souhaiteraient régler des points litigieux avec certaines grandes entreprises. Il agirait comme un point d'accueil.

Adopté à l'unanimité.

4°- Débat d'Orientation Budgétaire.

FPIC : Un nouveau mode de répartition dérogatoire existe depuis la loi de finance 2015. Elle nécessite d'obtenir une majorité des 2/3 du Conseil Communautaire et des délibérations concordantes des communes, prises avant le 30 juin 2015.

Le Président souhaite présenter comme les années précédentes une répartition paritaire : 50 % EPCI, 50 % Communes, en expliquant qu'avec la perspective d'une CAF nette décroissante, l'EPCI ne peut se passer d'aucune source de recettes.

Eric BERNARDI rappelle qu'il a toujours souhaité que la totalité du FPIC revienne à l'EPCI. Lucien MAZOCCO se range à cet avis.

Philippe FISCHESSEUR constate que l'EPCI a consenti des efforts pour redresser la CAF ; il ne faudrait pas, à la perspective de ce qui vient d'être présenté, à nouveau détériorer la situation de l'EPCI, qui a donc besoin de cette répartition 50/50.

Pour Jean-Marc LEON, conserver la totalité du FPIC n'est plus envisageable. Les communes ont également besoin de ressources.

Gérard FISCHESSEUR s'enquiert de savoir quel est notre niveau de patrimoine.

Jean-Marc LEON répond que l'EPCI possède du patrimoine, même s'il peut perdre de la valeur. On n'est pas obligé de s'en séparer lorsque cela fonctionne. Mais on n'a pas vocation à rester propriétaire.

Lucien MAZOCCO se demande si l'entretien du patrimoine ne pourrait pas être inclus dans la mutualisation.

Philippe FISCHESSEUR propose également une politique de réduction des coûts en éclairage public, en baissant la consommation.

Jean-Marc LEON évoque l'étude en cours, par l'intermédiaire d'une entreprise qui va nous rendre une proposition.

5°- Le Valmusson.

L'EPCI a rencontré EPFL pour résoudre le cas du Valmusson. Les représentants, ont entendu les difficultés rencontrés par l'EPCI quant à l'achat des parcelles. Il est proposé de réaliser une étude intégrant le potentiel et les contraintes du territoire de l'EPCI, notamment liées au SCOT.

Cette étude demande de faire preuve de solidarité et de permettre davantage de construction sur le Valmusson.

Il s'agit de considérer les constructions potentielles comme des constructions intercommunales.

Gérard FISCHESSEUR pense qu'il y aura forcément des répercussions sur le banc de la commune. En effet si moins de construction s'érigeront à Boulogny, le risque est de voir les écoles fermer par manque d'effectifs.

EPFL a besoin de constater la bonne volonté des communes pour valoriser le Valmusson mais connaît le rôle des collectivités et ne paralysera pas les actions de service public.

André GOURY évoque cependant le fait que la décision finale revient à l'acquéreur, et que s'il ne veut pas s'installer à Piennes, et ne peut pas s'installer ailleurs sur le bassin, il ira développer son activité ailleurs.

Michel MARIUZZO regrette que notre territoire ne soit pas classé dans les zones des bailleurs sociaux – contrairement à Longwy ou Jarny. C'est là pour lui une solution pour développer notre territoire et un besoin criant.

Marc CECCATO explique que la commune de Landres a lancé un projet, et pourtant il faut défendre le Valmusson qui est une décision commune.

Compte rendu Conseil Communautaire du 16 mars 2015

Pour Gérard FISCHESSE, le Valmusson apparaît comme étant un lourd dossier qui impacte négativement sur l'EPCI. Il faut assumer les décisions antérieures.

Jean-Marc LEON rappelle qu'au moment de l'achat du terrain les circonstances étaient bien différentes et la crise économique n'existait pas.

Des investisseurs avaient déjà manifesté leur intérêt au moment où la décision a été adaptée par le Conseil Communautaire. Ils se sont par la suite ravisés.

Philippe FISCHESSE poursuit en expliquant qu'il y avait une forte demande sur le territoire. Mais il y a eu depuis une crise immobilière.

Eric BERNARDI fait une proposition solidaire : que le FPIC soit conservé à 100 % par l'EPCI. Mais il exprime son doute en matière d'immobilier.

Jean-Marc LEON demande d'attendre les conclusions de l'étude.

Séance levée à 22h45.

Fait à Piennes, le 13 avril 2015.

Le Président,
Jean-Marc LEON

